Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le 13/07/2023
ID : 074-247400690-20230711-D_2023_62-AR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
Genevois

DECISION n° 2023-62

7. Finances locales

Commande UGAP Logiciel CIVIL NET FINANCES

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-10,
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L 2113-4,
Vu la délibération n°20200708_cc_adm57 relative au procès-verbal d'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau en date du 8 juillet 2020,
Vu la délibération n°20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n°20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres dont le montant global de la consultation est < à 100 000 € H.T., prendre toute décision de les conclure et de les signer ,
Vu le devis relatif à la commande du module de base Civil Net Finances réalisé auprès de l'UGAP le 26/06/2023,

Considérant
- Que la CCG dispose actuellement, et depuis 2016, d'un logiciel de gestion financière ne permettant pas la gestion comptable et financière attendue d'un établissement public de coopération intercommunal de la taille de la CCG ;
- Que le passage au nouveau logiciel acté par la Direction est prévu pour le second trimestre 2024 ; que maintenir ce délai, la Collectivité s'est rapprochée de l'UGAP pour acquérir la licence de base et sa maintenance annuelle du logiciel CIVIL NET FINANCE ;
- Le devis de l'UGAP d'un montant de 6 648.86 € TTC ;

DECIDE

Article 1 : **d'approuver** l'acquisition du module de base et de sa maintenance annuelle du logiciel CIVIL NET FINANCE, auprès de l'UGAP, pour un montant de 6 888 € TTC, selon le devis joint jointe à la présente décision.

Article 2 : **de rappeler** que les crédits sont inscrits au budget principal- exercice 2023– chapitre 20 - immobilisations incorporelles

Article 3 : **de signer** ledit devis et toutes pièces annexes.

Archamps, le 11 juillet 2023
Le Président, Pierre-Jean CRASTES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Président certifie le caractère exécutoire
de cette décision télétransmise en Préfecture
le
et publiée électroniquement le

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le 13/07/2023
ID : 074-247400690-20230711-D_2023_62-AR

Service Commun de la Commande Publique
38 Rue Georges de Mestral

Direction Territoriale de Lyon
Rhône Alpes
42 cours Suchet
CS60146
69286 LYON cedex 02

Suivi commercial
Tel : 0 811 702 703 Fax : 01-71-25-20-20
Courriel : ugapdirect@ugap.fr

Objet : CS0690747 COM DE COM DU GENEVOIS BATIMENT ATHENA - ARCHAMPS BRUN CIRIL GROUP

Madame, Monsieur,
Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le devis relatif à votre demande enregistrée le 23.06.2023.
Bien entendu, nous restons à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions complémentaires.
Nous espérons que ces informations vous seront utiles et permettront l'aboutissement de vos projets dans les meilleures conditions.
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Info : à compter de ce jour, l'Ugap a choisi d'afficher les prix bruts unitaires avec 2, 3 ou 4 décimales si nécessaire.

Compte tenu de fortes tensions que rencontrent les industriels sur les approvisionnements en matières premières, nos délais de livraison sont susceptibles d'être allongés. De même certains produits pourront subir des hausses de prix qui seront encadrées. Pour plus d'informations connectez-vous sur ugap.fr, les impacts sont précisés dans les rayons concernés.

Commentaires

Commentaire sur le devis :Numero de devis fournisseur :QT-3905787v1

L'usager doit prendre connaissance des Conditions générales de vente (CGV) disponibles sur le site Ugap.fr et des Conditions générales d'exécution (CGE) annexées au présent devis. L'acceptation du présent devis vaut acceptation des CGV et des CGE pleinement et sans réserve.

Devise EUR

Poste	Référence Descriptif	Qté	Prix Brut Unitaire HT	Montant Brut HT	Remise en %	Montant Net HT	Taux TVA	Total TTC
10	**896 034**	**1**	**5 540,72**	**5 540,72**		**5 540,72**	**20,00**	**6 648,86**
	Acquisition en mode perpétuel - Ed 16964 [CIRIL GROUP] - REF2227154 - Fourniture des droits d'utilisation de Civil Finances Module de Base-Acquisition en mode perpétuel-UNIQ UE							
	Caractéristiques							
	Date de début prévisionnelle		00.00.0000					
	Date facturat° prévisionnelle		29.02.2024					
	Periodicité de l'échéance		UNIQUE					
	Terme de facturation		Terme à échoir					
	Délai prévisionnel de livraison : 1 semaine(s)							
20	**885 476**	**1**						
	CIRIL GROUP - éditeur CIRIL GROUP - Editeur de logiciels (ME)							
	Caractéristiques							
	Type d'offre		Logiciel en acquisition					

Taux TVA	Total Brut HT	Total Net HT	Total TVA	Total TTC
20,00	5 540,72	5 540,72	1 108,14	6 648,86

Total Brut HT	**Total Remise HT**	**Total Net HT**	**Total TVA**	**Total TTC**
5 540,72	**0,00**	**5 540,72**	**1 108,14**	**6 648,86**

IMPORTANT: Les conditions générales de vente sont disponibles sur notre site ugap.fr

¤ Connectez-vous sur ugap.fr afin de consulter nos offres, réaliser vos devis et vos commandes, consulter les conditions de SAV

¤ Nouveauté : Accédez à toutes vos factures et avoirs depuis un espace dédié sur ugap.fr.